



PRÉFET DU HAUT-RHIN

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SERVICE DE LA COORDINATION DES
POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI
TERRITORIAL

BUREAU DES ENQUÊTES PUBLIQUES ET DES
INSTALLATIONS CLASSÉES

Affaire suivie par : M. Etienne SPETTEL et Joël
ROBERT

Tél. : 03 89 29 22 23 et 03 89 29 22 06

pref-bepic@haut-rhin.gouv.fr

Compte-rendu du comité de suivi local (CSL) du site PCUK à Wintzenheim **Réunion du 12 octobre 2023**

1. Liste des présents

Ce comité de suivi local (CSL) s'est déroulé sous la présidence de Monsieur Christophe MAROT, secrétaire général de la préfecture du Haut-Rhin en présence de :

- Monsieur Franck LE MOING, ADEME ;
- Monsieur Claude MULLER, AMO de l'ADEME ;
- MM. Franck MAROT, Philippe BEGASSAT, Yves DUCLOS, Guillaume MASSELOT, ADEME (en visio) ;
- Monsieur Jean-Yves DERUYTER, MD Conseil et associés ;
- Monsieur Mohamed KHEDJOUT, DREAL ;
- Monsieur Jérémie HEINTZ, DREAL, MTRD ;
- Madame Amélie MICHEL, ARS ;
- Madame Steffie FALEME, ARS
- Monsieur Serge NICOLE, Maire de Wintzenheim ;
- Monsieur Dominique HEBOLD, adjoint au maire de Wintzenheim ;
- Monsieur Dominique KLEIN, Alsace Nature ;
- Monsieur Charles KRETZ, président du collectif des habitants « Lotissement du Hohlandsbourg, village alsacien et Hansi » ;
- Monsieur Jean-Claude URING, représentant le collectif des habitants « Lotissement du Hohlandsbourg, village alsacien et Hansi » ;
- Monsieur Patrick RICHARDET, représentant le collectif des habitants « Lotissement du Hohlandsbourg, village alsacien et Hansi » ;
- Monsieur Jean-Paul ROTH, président de l'association Tiefenbach Environnement ;
- Monsieur Didier THALINGER, trésorier de l'association Tiefenbach Environnement ;
- Madame Cécile LE MOING, établissement public foncier d'Alsace (en visio) ;
- Monsieur Joël Robert, BEPIC, préfecture ;
- Monsieur Etienne Spettel, SCPPAT, préfecture.

2. Introduction du secrétaire général

Le Secrétaire Général rappelle que la dernière réunion du comité de suivi local a eu lieu le 14 octobre 2022.

Depuis, il a eu des échanges avec le maire de Wintzenheim au sujet de l'avenir du site. Le conseil municipal de Wintzenheim a délibéré le 15 juin 2023 et demande un dimensionnement des travaux au regard de l'usage suivant : type résidentiel avec potager. Cette proposition est avant tout un objectif sanitaire à atteindre.

L'Etat et l'ADEME sont chargés de la mise en sécurité du site. Mais l'Etat veillera à ce que personne ne retire de bénéfice indu à la suite des travaux réalisés.

Il est rappelé que l'ADEME assure la maîtrise d'ouvrage pour le compte de l'Etat. Aucune autre entité ne peut être directement associée au processus de sélection des entreprises chargées des études et/ou des travaux, au risque d'aboutir à un grave vice de procédure, au titre des règles de la commande publique (ex : distorsion de la concurrence).

Concernant la comitologie du suivi du dossier : seules des réunions au sein du comité de suivi local doivent être organisées avec les services de l'Etat et leur opérateur. Cela évite des malentendus. Il est acté qu'une fréquence de 2 réunions/an du CSL sera retenu dès 2024.

Enfin, s'agissant de la disposition des blocs-béton : l'effet d'aubaine des jeunes pour tourner autour des blocs en moto n'a pas été anticipé. Ce point peut faire l'objet de discussion (cf. plus bas dans le présent compte-rendu).

Sur le devenir du site, M. le maire de Wintzenheim précise qu'il n'est pas question que quelqu'un se fasse de l'argent sur le dos du contribuable. Il se pose la question de savoir si l'Etat ne peut pas acheter le terrain. Il convient de rassurer les associations sur ce point. Monsieur le maire de Wintzenheim s'interroge aussi sur l'avancée du dossier. Il considère que cela avance doucement et les associations s'en inquiètent.

3. Déroulé de l'ordre du jour (cf Powerpoint ci-joint)

3.1 Restitution des résultats de l'étude de contexte (MD CONSEILS / ADEME)

M. De Ruyter (MD CONSEILS) présente les résultats de l'étude de contexte, menée en mars-avril 2023 (cf. pages 5 à 15 du Powerpoint). 18 acteurs ont été rencontrés pour un total d'environ 16 heures d'entretien. Cette étude de contexte a permis de faire le point sur les intérêts, attentes, inquiétudes différentes selon les différents acteurs. Cette étude a également permis de rencontrer et d'impliquer de nouveaux acteurs. Les résultats de la présente étude permettront la réalisation d'éléments de langage particuliers et adaptés selon les différents acteurs et participera à l'alimentation de la Foire aux Questions (FAQ) et du site Internet de la démarche (la prochaine mise à jour est prévue courant 2024).

M. Thalinger qualifie la synthèse de complète et objective. L'usage futur du site reste toutefois une question centrale.

M. Richardet aborde la question de la protection des lieux pendant les travaux : il faudra limiter les impacts pour les riverains : pas de poudre dans l'air, limiter le bruit ... Il convient aussi de prendre en compte les intempéries (vent, pluies diluviennes ...). M. Le Moing insiste sur le fait que ces éléments feront bien évidemment partie intégrante des points de vigilances dès la réalisation de l'étude préparatoire des futurs travaux (ex : investigations).

M. Klein revient sur le niveau de dépollution demandé par la commune de Wintzenheim.

M. Heintz précise qu'il s'agit du niveau maximum de la réglementation existante, le plus contraignant en termes de dépollution.

M. Klein souligne qu'il ne faut pas introduire de confusion entre le niveau de dépollution à atteindre et l'usage futur du site, qui reste à définir.

M. Khedjout rappelle que la remise en état est faite pour un usage défini d'un point de vue sanitaire. S'agissant de l'usage concret du site, c'est un autre débat.

M. Le Moing rappelle enfin que le rôle de l'ADEME est de réaliser la mise en sécurité du site au regard de la circulaire du 26 mai 2011 (consultable [ici](#)) et de l'avis du 17 mai 2023 (consultable [ici](#)). L'ADEME ne sera pas responsable du changement d'usage, lequel devra nécessairement être porté par un porteur de projet. Plusieurs dispositifs de soutien (notamment financiers) existent d'ailleurs pour l'accompagnement des études puis des travaux de dépollution dans le cadre de projets de reconversion (notamment via le Fond Vert).

Pour M. Klein, ceci est un point important de communication.

M. Uring fait part de regret et d'étonnement. L'appel à candidatures a été lancé sans que personne n'en soit informé et sans échanges. Lors des premières réunions, la concertation était à l'ordre du jour. Les riverains ne veulent pas interférer sur les procédures, mais ils veulent tout de même de la concertation.

M. le secrétaire général reconnaît que l'Etat et son maître d'ouvrage doivent être transparents. Une information aurait pu être faite sur le point évoqué. Mais par ailleurs, les règles en vigueur ne permettent pas de divulguer des données participant à des procédures de mise en concurrence. Par exemple, le cahier des charges ne peut pas être diffusé.

M. Le Moing rappelle que les interventions de l'ADEME sont toujours longues. L'ADEME a 40 sites actifs dans le Grand-Est. Pour ce site, une enveloppe exceptionnelle a été débloquée. Le site est mis en sécurité depuis des années. Maintenant, pour les travaux à venir, cela nécessite un temps long de préparation – temps nécessaire en raison des enjeux et de la complexité de l'opération.

Pour M. Uring, le CSL est l'instance d'information et de concertation par excellence. Une concertation préalable est importante pour les riverains. Ils souhaitent pouvoir faire des propositions avant que le projet soit ficelé. Avec les membres du collectif, il souhaite connaître notamment les conditions opérationnelles.

M. Le Moing rappelle que l'objectif (précisé dans la lettre de mission de Mme Pompili en 2021) est de retirer les déchets présents dans le confinement. L'ADEME va sélectionner le prestataire permettant de caractériser le massif de déchets et d'étudier la faisabilité de techniques mises en œuvre pour ce faire (étude préparatoire).

Comme illustré sur la page 22 de la présentation Powerpoint, une fois l'étude préparatoire réalisée, il sera alors possible de définir le programme des futurs travaux, puis de sélectionner le maître d'œuvre. Ce dernier, sur la base du programme, réalisera ensuite le dimensionnement fin du chantier (ex : dimensionnement des tentes sous dépression, plateformes et voies de

circulation des engins, gestion des intempéries...). Par conséquent, les étapes clés de définition des conditions opérationnelles se feront bien plus tard, lors de la mission de Maîtrise d'œuvre. Plusieurs points de restitution et d'information sont prévus tout du long du processus. En l'existence de plusieurs options possibles, de la concertation sera menée. Dans tous les cas, chaque choix sera expliqué et fera l'objet d'échanges.

M. Richardet souhaite que les conditions atmosphériques extrêmes soient prises en compte (tempête de 1999, orage avec 40 mm d'eau sur une heure ...). Par ailleurs, il faut signaler que les habitants sont très proches du site. Il faudra y être vigilant.

M. Le Moing rappelle que ces éléments (ex : gestion des intempéries, dimensionnement des dispositifs de gestion des eaux de pluie, dimensionnement des tentes...), font partie intégrante de la mission de maîtrise d'œuvre.

M. Heintz précise que l'environnement local est toujours pris en compte.

M. le maire de Wintzenheim fait confiance aux acteurs. Il appartient aux services responsables de ce projet de faire attention, pour garantir la sécurité des riverains.

M. Klein note que l'objectif n°1, c'est la dépollution du site.

Il souhaite avoir un planning global de l'opération. En face de chaque phase, il conviendra de garantir la masse budgétaire nécessaire. Ce planning sera présenté plus tard dans la présentation de l'ADEME (cf. page 23 de la présentation Powerpoint).

M. Klein souhaite savoir qui est le chef de projet.

M. le secrétaire général précise que le Préfet est le garant et qu'il coordonne les opérations.

M. Uring constate que l'opération se décale dans le temps, par rapport au planning initial. Il y a déjà 2 ans de plus. Il souhaite comparer le planning de cette opération avec celui du chantier d'Huningue.

M. Muller note des différences entre les 2 sites. Pour Huningue, cela a été fait sous l'égide d'un opérateur privé : cela va plus vite, car il y a moins de procédures. Le projet à Huningue n'avait été fait nulle par ailleurs. Ce qui a été appris sur ce projet est intégré pour celui de Wintzenheim. Par exemple, à Huningue, l'étude préparatoire n'a pas été suffisamment exhaustive et les quantités de matériaux à traiter ont été revues à la hausse en cours d'opération. Or, c'est cette étude qui permettra de définir le programme de l'ensemble du projet.

A une question de M. Uring, M. Le Moing relève que l'étude préparatoire répondra aux demandes de l'arrêté préfectoral.

3.2 Outils de Communication en place (cf. Powerpoint)

M. Le Moing présente le site internet mis en place, avec notamment la Foire aux Questions (FAQ). Il insiste sur le fait que ces outils sont des « outils vivants » destinés à perdurer pendant toute l'intervention Nappe d'Alsace (avant, pendant et après les travaux). Ce site constitue un outil privilégié d'échanges et de communication avec le grand public. Il invite l'ensemble des participants à relayer l'adresse du site : <https://nappe-dalsace.fr/> ainsi que l'adresse mail de contact (contact@nappe-dalsace.fr) où peuvent être posées les questions qui ne seraient pas déjà traitées dans la Foire aux Questions (FAQ) présente sur le site. (cf. Powerpoint pages 17 à 20).

3.3 Rappel du phasage prévisionnel de l'intervention

M. Le Moing assure la présentation (cf. Powerpoint pages 22 et 23). Sur le logigramme représentant le phasage de l'intervention, il précise que le losange jaune, succédant à l'étude préparatoire, marque un point d'arrêt crucial. Sur la base des résultats de l'étude préparatoire, l'ADEME et son AMO proposeront un programme de réalisation des futurs travaux, lequel sera présenté en CSL après validation des services de l'Etat.

M. Heintz relève que des arrêtés préfectoraux seront pris pour fixer des objectifs, sur les poussières, la fréquence des contrôles... L'étude préparatoire et l'état initial de l'air extérieur vont formuler des propositions de seuils de vigilance. Les arrêtés préfectoraux vont préciser tout cela. Par ailleurs, le site fera régulièrement l'objet d'inspections, pour vérifier que tout se passe dans le respect des règles définies.

M. Nicole évoque les itinéraires de sortie des déchets. Il ne souhaite pas que les camions passent par la zone artisanale. M. Kretz souhaite savoir si les camions passeront vers le sud et au rond-point.

M. Heintz précise que les itinéraires seront définis, après des échanges.

M. Uring note que l'objectif de la dépollution est de sortir les déchets du périmètre défini aujourd'hui. Or, la pollution peut être au-delà de ce périmètre. Que se passera-t-il ?

M. Heintz répond que l'action se fait dans la zone de pollution identifiée, à savoir l'ancienne gravière. Mais si une autre poche de pollution est détectée ailleurs, des actions complémentaires seront mises en œuvre, au travers d'arrêtés préfectoraux supplémentaires.

A une question de M. Kretz, M. Heintz précise que le premier objectif est d'enlever les déchets. Les impacts sur les eaux souterraines sont des autres enjeux, à voir et à suivre en parallèle.

3.4 Etude préparatoire

M. Le Moing présente les 5 missions de l'étude préparatoire (cf. Powerpoint page 27 à 29).

M. Uring se demande ce qui se passera si lors du screening (mission 1), on ne trouve pas ce que l'on cherche.

M. Heintz répond qu'un balayage large sera fait sur les produits présents.

M. Uring s'inquiète sur les mesures mises en œuvre en matière de dépollution. Un bilan coûts-avantages sera forcément fait.

MM. Heintz et Le Moing donnent l'exemple d'un éventuel lavage des matériaux sur site. L'étude préparatoire permettra de vérifier si un traitement sur place de certains matériaux pour leur réemploi sur site sont possibles. En cas de faisabilité technique, les avantages de cette solution seront confrontés aux contraintes et nuisances éventuellement générées. Si cette solution n'est pas optimale, notamment au regard des nuisances générées auprès des riverains, le traitement sur site ne sera pas retenu et les matériaux seront évacués.

M. le secrétaire général précise que si des choix optionnels sont possibles pour la résolution de la pollution, on en discutera.

A une question de M. Uring, M. Le Moing relève qu'il s'agit de trouver les meilleures solutions pour assurer le retrait des déchets. Les candidats à l'appel d'offres pour l'étude préparatoire seront libres de proposer d'évaluer toute solution technique alternative et d'argumenter leur choix. Ainsi, les candidats pourront proposer une solution innovante dans le cadre des variantes. La meilleure offre sera retenue in fine. Le planning prévu est un élément de repère prévisionnel et sécuritaire. Il pourra être revu lors de la notification des marchés (ex : études préparatoire) et

pourra évoluer en fonction des résultats de l'étude préparatoire. Toute évolution du calendrier sera expliquée en comité de suivi.

Les candidats pourront proposer une solution innovante dans le cadre des variantes. La meilleure offre sera retenue in fine.

M. Muller complète en précisant que les candidats ont tous une forte expérience en la matière, confortant l'intérêt que suscite le projet.

M. Uring relève que tous les ans, de nouveaux procédés sont mis en œuvre.

M. Le Moing indique que les candidats devront proposer les meilleures techniques disponibles actuellement. Un état de l'art international des techniques disponibles sera réalisé dans le cadre de l'étude préparatoire.

3.5 Actualités sur le site

M. Le Moing introduit la nécessité d'une étude complémentaire visant à la réalisation d'un état initial (avant travaux) de la qualité de l'air extérieur. En effet, les substances réputées présentes dans le confinement, sont encore de nos jours présentes dans l'air extérieur sous forme particulaire ou volatile (gaz) (pages 32 et 33) en raison de leur utilisation massive (passée pour certaines). Il s'agit alors de faire le point sur le bruit de fond existant au droit du site afin de pouvoir, lors des futurs travaux, surveiller une éventuelle contribution spécifique des travaux eux-mêmes. Cette étude, menée en parallèle de l'étude préparatoire, consiste au déploiement pendant 1 an, de stations de mesures/prélèvements à l'instar de dispositifs de suivi de la qualité de l'air régulièrement observés, notamment lors des campagnes de suivi des particules fines dans l'air extérieur. M. Le Moing indique que la consultation pour la sélection de l'entreprise chargée de cette future étude est actuellement en cours.

Il profite du comité de suivi afin de demander si des personnes (riverains) seraient favorables à l'accueil d'une station dans leur jardin afin de prévenir de tout vandalisme. Il insiste sur le fait que ces stations auront pour objectifs de prévenir toute exposition des riverains (y compris lors des futurs travaux). Aussi, implanter une station dans un jardin dans le cadre de l'étude, permettrait de réaliser des mesures au plus près des riverains. Toute proposition, même après le comité de suivi, pourra être adressée à l'adresse suivante : contact@nappe-dalsace.fr

Un débat s'ouvre sur la disposition des blocs-bétons. En effet, des motos tournent autour et cela est une nuisance pour les riverains. M. Nicole et M. Richardet demandent que la disposition des blocs soit revue. M. le Secrétaire Général s'engage à revoir cette question des blocs-béton rapidement.

3.6 Résultats de la dernière campagne de surveillance des eaux souterraines en mai 2023

M. Le Moing restitue les résultats de la campagne de prélèvements/analyses de la qualité des eaux souterraines (page 26 du Powerpoint).

M. Kretz demande si des prélèvements ont été faits près de l'ancienne décharge.

M. Le Moing répond que 2 points de mesures (forages) existent, de part et d'autre de l'ancienne décharge, en amont hydraulique de la gravière (224 et 234). Les analyses n'ont jamais quantifié de HCH au droit de ces points de prélèvements durant les surveillances réalisées par l'ADEME.

M. Richardet souhaite savoir si une « zone tampon » existera entre le confinement et le village alsacien.

M. le secrétaire général précise que ce point relève de la compétence des élus par le biais du PLU. Des échanges pourront avoir lieu avec le maire.

M. Roth pose la question sur la prévalence de cancers dans le secteur. M. Richardet note qu'une dizaine de femmes ont ou ont eu des cancers dans le secteur.

Mme Michel de l'ARS souligne que la maille n'est pas assez fine pour faire une étude épidémiologique. Ce sont les médecins généralistes du secteur qui peuvent alerter sur ce point. Et dans ce cas, ce sera un signal fort à appréhender. Parfois, c'est un hasard que des cancers semblent plus fréquents dans un périmètre donné.

M. Le Moing précise que le prochain CSL, mi-2024, sera un point d'information global et permettra également de présenter les entreprises retenues, les programmes d'investigations retenus (notamment l'accueil éventuel des stations de mesures de la qualité de l'air extérieur et les points de prélèvements réalisés dans le cadre de l'étude préparatoire) ainsi que les mesures de sécurisation des investigations elles-mêmes.

M. le secrétaire général remercie l'ensemble des participants.

Le secrétaire général

Christophe MAROT



